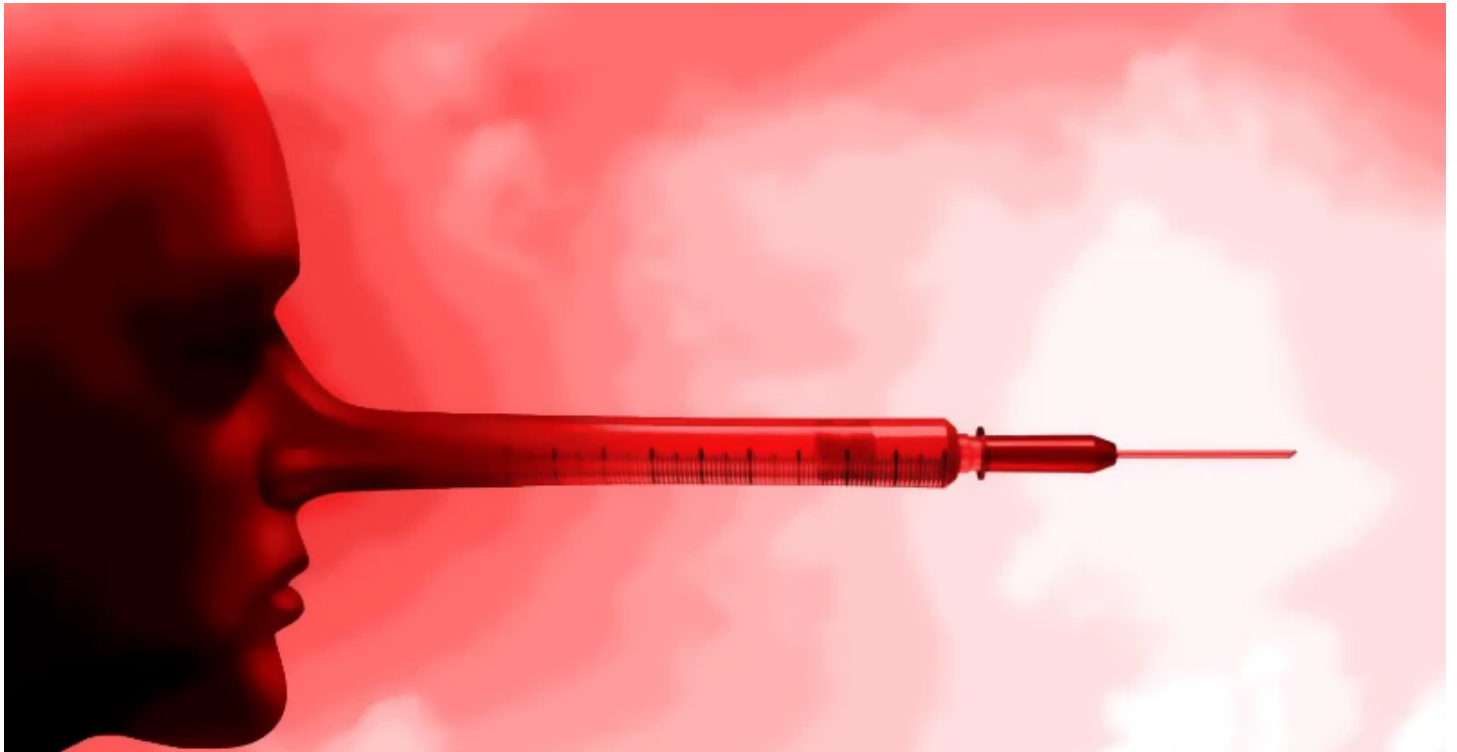


# Les publicités mensongères doivent être poursuivies, particulièrement celles pour les faux-vaccins !

---



Par le **Dr Gérard Delépine**

Les gouvernants des pays occidentaux, le président des USA et la Commission européenne ont accordé aux fabricants de vaccins une large impunité pour les éventuelles complications liées à leurs injections expérimentales. Chacun devrait se demander sur quels fondements.

Après la révélation de tant d'effets secondaires — dont certains graves et parfois mortels (plus de 70 000 décès reconnus par les agences officielles américaine (VAERS), anglosaxonne (MHRA) et européenne (eudragivance pour l'UE) — cela conduit de nombreux groupes de médecins et de citoyens à demander un arrêt pur et simple de ces injections. La vaccination H1N1 avait été stoppée après 53 décès comme celui de la grippe aviaire. Alors des millions de complications et des milliers de décès recensés devraient pour le moins conduire à cet arrêt des injections. On ne peut même plus parler ici de principe de précaution tant il est enterré.

Les fabricants ont obtenu la clause d'impunité sur la « qualité » des produits tant aux USA qu'en UE. Alors que faire ? Ils sont protégés d'avoir fabriqué des médicaments dangereux, mais pas de la publicité mensongère si largement déployée à leurs sujets. C'est ce que pointe le gouverneur de Floride.

## PLAINTE EN JUSTICE POUR FAUSSE DÉCLARATION

Lors d'une réunion privée du Parti républicain de Floride <sup>1</sup>, le gouverneur Ron De Santis a annoncé que son administration prévoyait de tenir les fabricants de vaccins pour responsables d'avoir fait de fausses déclarations concernant les vaccins à ARNm COVID-19 et qu'il les traduirait en justice. <sup>2</sup>



Selon « Florida's Voice », le chirurgien général Ladapo, responsable sanitaire de l'état, a conforté ces déclarations en rappelant une étude réalisée en octobre 2022 qui conclut que les pseudo vaccins COVID-19 sont « *beaucoup moins sûrs que les autres vaccins* » et que « *les jeunes adultes n'ont pas besoin de se faire vacciner* ».

En France, nous avons subi la même propagande mensongère de Pfizer, de Moderna, Astrazeneca, et du gouvernement par des publicités répétitives sur les écrans de TV (au nom du ministère de la Santé et payées par nos impôts !) par des éditorialistes, des journalistes, des pseudo-experts « médecins » ou « scientifiques », tant sur l'efficacité alléguée que sur l'absence de risques des injections. Pourquoi ne pourrions-nous pas suivre pas l'exemple de la Floride ?

Il faut que cesse la fausse information sur tous sujets à la télévision, sur les fausses pandémies, comme sur le changement climatique, l'efficacité des éoliennes et la guerre en Ukraine. L'éthique rappelée par la charte du journalisme devrait revenir à l'ordre du jour avec la vérification des informations et non la multiplication d'embauches de « fact-checkers » qui ont menti encore plus que les journalistes ordinaires.

**En France la loi ne parle pas de publicité mensongère, mais « de pratiques commerciales trompeuses ».**

Les « **pratiques commerciales trompeuses** » sont définies par les articles L121-2 à L121-5 du Code de la consommation comme des informations fausses ou de nature à induire le consommateur en erreur, en omettant une information importante ou en la communiquant de façon ambiguë. <sup>3</sup>

Ou bien lorsque la publicité fait exprès de ne pas présenter une information pour induire le consommateur en erreur et est susceptible d'avoir des conséquences sur le comportement du consommateur.

Une pratique commerciale peut être déloyale pour une catégorie de personnes et pas pour une autre. C'est le cas si le public visé est vulnérable en raison de son âge, de sa crédulité ou d'une infirmité mentale par exemple.

L'association Réaction19 avec maître Carlo Brusa a d'ailleurs protesté contre la publicité généralisée « tous vaccinés, tous protégés » par le dépôt d'une plainte en avril 2022. <sup>4</sup>

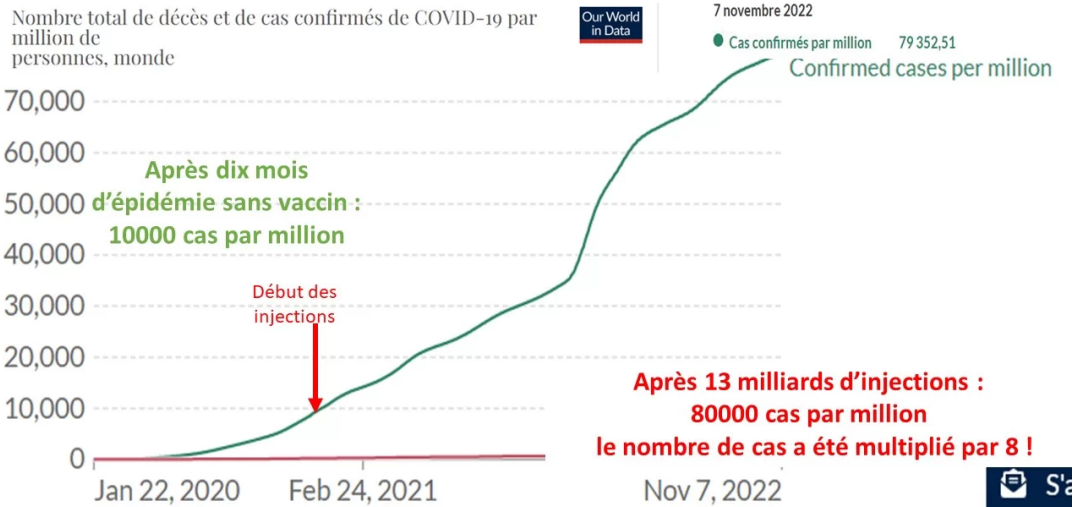
**La propagande qui nous a été imposée en faveur des pseudovaccins a comporté des pratiques commerciales trompeuses**, qui se poursuivent encore largement, de la bouche même du nouveau ministre de la Santé ou de la présidente du COVARS qui a remplacé le conseil scientifique au moment où le PR Delfraissy commençait à lâcher quelques vérités à la télévision.

## **EXEMPLES DES PLUS GROS MENSONGES À PROPOS DU PSEUDO-VACCIN**

Comment les firmes ont-elles pu prétendre dans leurs communiqués de presse que « ***l'efficacité de leurs injections dépasse les 90 %*** », en se basant uniquement sur un taux d'anticorps à deux mois et non pas sur la protection observée qu'elle procurerait aux vaccinés contre la maladie ?

Nous avons tous autour de nous de très nombreux exemples de personnes complètement vaccinées qui ont souffert de covid et même de récurrences de covid. Les données publiées par l'OMS montrent d'ailleurs qu'au niveau mondial, la généralisation des pseudo vaccins (13 milliards de doses injectées au 7 12 2022) a été suivie d'une accélération par 3,5 du rythme mensuel des contaminations !

## Les pseudo vaccins ont été inefficaces contre l'infection



Le slogan « **tous vaccinés tous protégés** » répété partout et même affiché sur les panneaux des autoroutes est totalement mensonger. La démonstration du caractère trompeur de cette annonce en a été faite dès juillet 2021 par l'exemple du porte-avions HMS Queen Elizabeth. Mais la publicité mensongère s'est poursuivie.

## Les pseudo vaccins ne sont pas efficaces



14 juillet 2021

HMS Queen Elizabeth

1300 marins

Tous vaccinés depuis plus de 3 mois

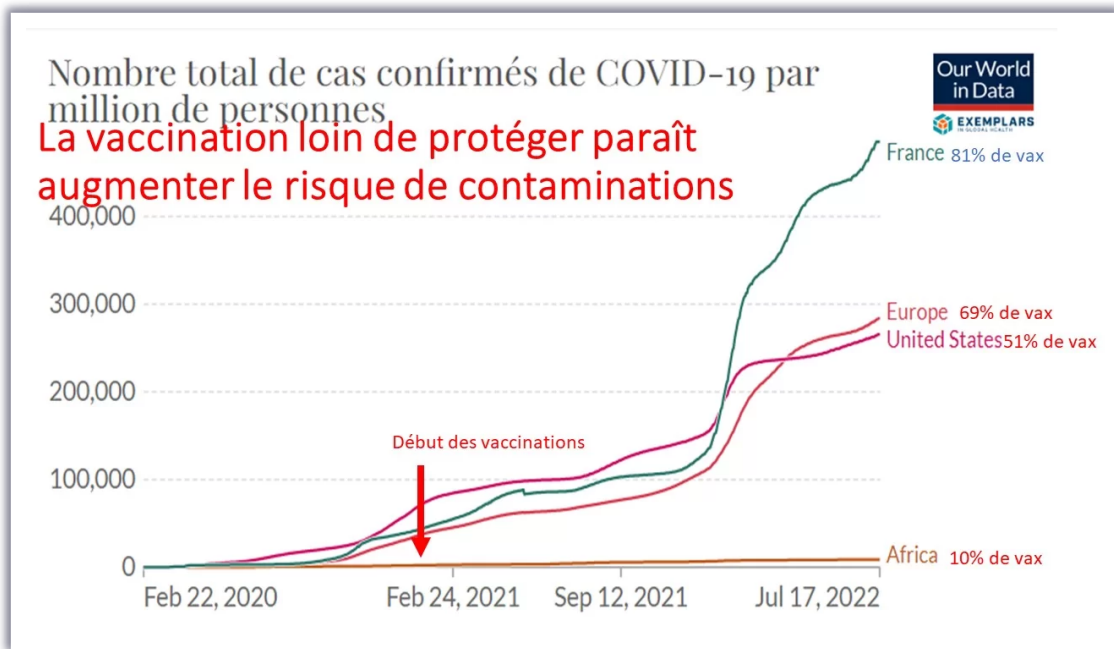
Une escale

Plus de 100 nouveaux cas en quelques jours

Une forme plus pernicieuse de ce mensonge a été diffusée à l'aide d'une simulation biaisée <sup>5</sup> manifestement commandée par le gouvernement canadien prétendant que « *les vaccinés pourraient être contaminés par les non-vaccinés* » ! Alors qu'un vrai vaccin protège le vacciné de la maladie quel que soient ses contacts et, qu'en cas d'inefficacité, l'injection des non-vaccinés ne peut pas protéger les vaccinés !

D'après les courbes tracées par l'Université John Hopkins illustrant les données publiées par l'OMS, l'incapacité des vaccins à protéger la population est évidente en France, comme dans le reste du

monde. Malgré un taux d'injection de plus de 80 %, plus de la moitié des Français ont été infectés alors que les Africains très peu injectés (<10 %) ont été beaucoup moins atteints.



Cette incapacité des pseudo vaccins à empêcher les transmissions et donc à protéger autrui a d'ailleurs été reconnue par le ministère dans son mémoire de défense lors du procès intenté par un octogénaire vacciné qui voulait échapper aux restrictions sanitaires <sup>6</sup> :

« *Le vaccin... n'empêche pas d'être porteur du virus et de le transmettre aux tiers* ».

Lorsque les slogans précédents ont été totalement démentis par les faits avérés, la propagande mondiale a prétendu que **les injections protégeraient des formes graves** <sup>7</sup> <sup>8</sup> en s'appuyant sur des articles biaisés des promoteurs des injections comme les CDC ou d'Epipharm, d'autant plus suspects que la CADA a récemment répondu qu'aucun groupe défini par son statut vaccinal n'avait été étudié dans notre pays.

Avis n° 20225084 du 22 septembre 2022

Maître Martine BAHEUX, conseil de Monsieur Laurent TOUBIANA, a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 9 août 2022, à la suite du refus opposé par la ministre de la santé et de la prévention à sa demande de communication, dans le cadre de l'étude SurViVax menée par l'équipe « Systèmes Complexes et Epidémiologie », animée par son client, docteur au sein de l'UMR-s 1142 de l'institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), des documents suivants :

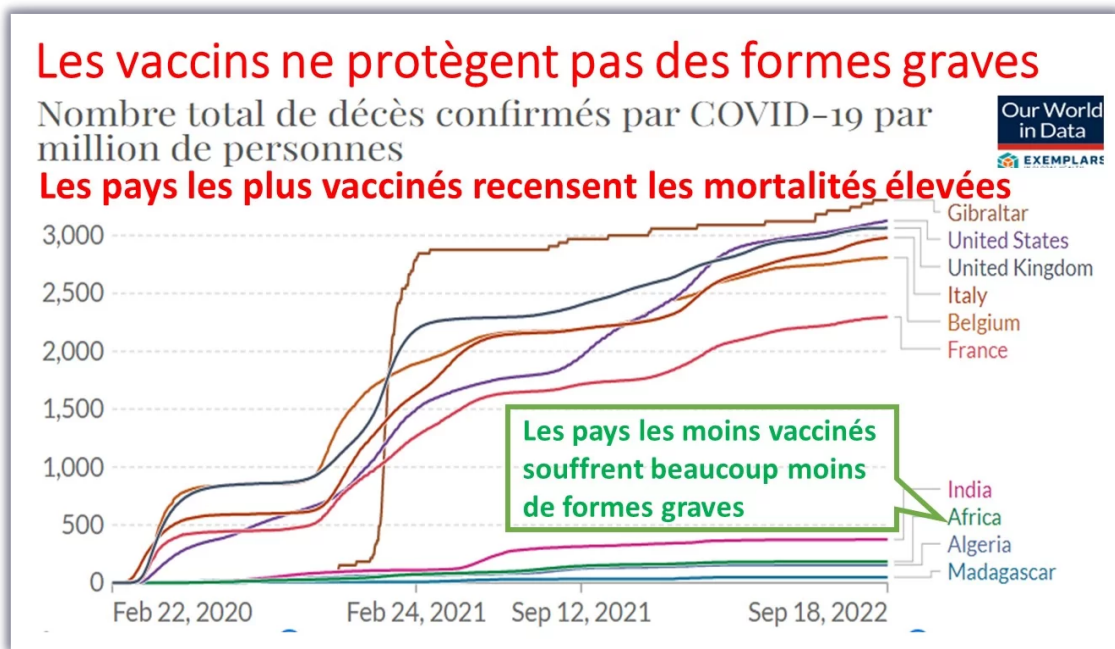
- 1) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal anti-covid-19 (une dose, 2 doses, 3 doses) ;
- 2) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin anti-covid-19 ;
- 3) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal anti-covid-19 (une dose, 2 doses, 3 doses) ;
- 4) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2020, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin anti-covid-19 ;
- 5) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal antigrippal de l'année en cours ;
- 6) les statistiques hebdomadaires des décès, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin antigrippal de l'année en cours ;
- 7) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon le statut vaccinal antigrippal de l'année en cours ;
- 8) les statistiques hebdomadaires des hospitalisations, toutes causes confondues, depuis décembre 2010, par tranche d'âge de 5 ans et selon l'antériorité de la dernière dose de vaccin antigrippal de l'année en cours.

En réponse à la demande qui lui a été adressée, le ministre de la santé et de la prévention a informé la commission de ce que les documents sollicités aux points 1) à 4) n'existent pas dans la mesure où il n'existe aucune statistique relative au statut vaccinal de toutes les personnes décédées, ni aucune statistique relative aux hospitalisations selon le statut vaccinal.

De même, le ministre de la santé et de la prévention a informé la commission de ce que les documents sollicités aux points 5) à 8) n'existent pas dans la mesure où il n'existe aucune base de données recensant le statut vaccinal antigrippal.

La commission ne peut, dès lors, que déclarer la demande d'avis sans objet.

Les données officielles de l'OMS montrent d'ailleurs que les pseudo vaccins ne protègent pas des formes graves ni de la mort attribuée au covid, puisque **les pays les plus vaccinés souffrent d'une mortalité 10 à 100 fois plus élevée que celle observée dans les pays les moins vaccinés.**

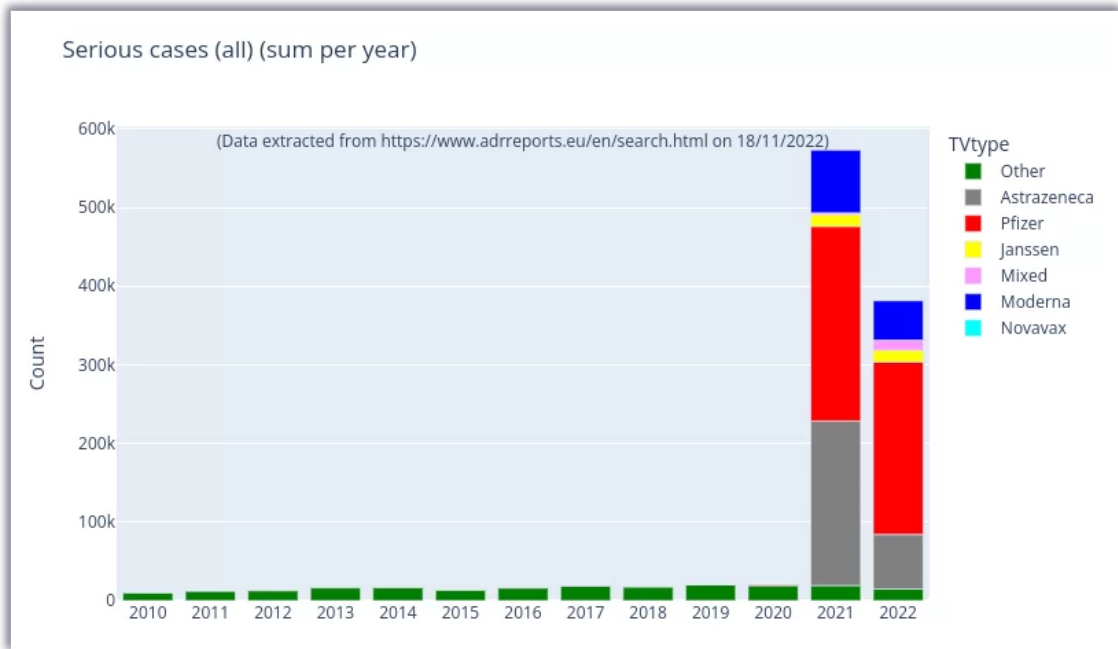


**LE NOMBRE DES EFFETS TOXIQUES DU PSEUDO VAX EST CONSIDÉRABLEMENT PLUS ÉLEVÉ QUE L'ENSEMBLE DE TOUS CEUX LIÉS AUX AUTRES VACCINS**

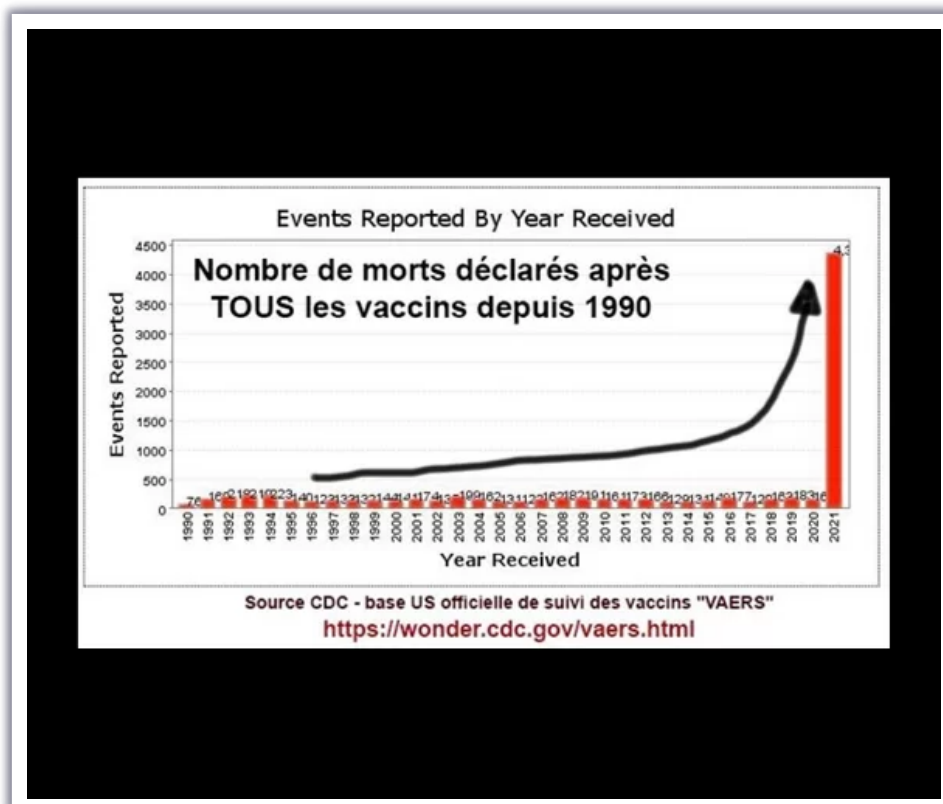
L'un des autres mensonges plus couramment diffusés concerne la tolérance des pseudo vaccins présentés comme sûrs et largement éprouvés, alors qu'ils sont issus d'une technologie jusqu'ici non

utilisée en infectiologie, que leurs essais phase 3 ne sont pas terminés et que les signalements tant auprès du VAERS (service américain de recensement des complications post vaccinale) que d'Eudravigilance (organisme européen de pharmacovigilance) dépassent dès maintenant ce qui a été enregistré dans les décennies précédentes pour tous les autres (vrais) vaccins réunis.

Globalement, effets toxiques des pseudovax anticovid comparés à l'ensemble de ceux des vaccins administrés en UE de 2010 à NOV. 2022 :



Et aux USA depuis 1990 :



Et que dire de la plaquette publicitaire de la célèbre APHP remise aux femmes enceintes ?



Cette plaquette délivrée par l'APHP dans les maternités des hôpitaux parisiens aux femmes enceintes promeut l'injection génique expérimentale via des affirmations mensongères sur les effets indésirables des vaccins ARN sur elles et sur les fœtus volontairement minimisés, pour les inciter à se faire vacciner pendant leur grossesse.

Dans la plaquette on peut lire : « *un peu de fièvre, maux de tête, et quelques réactions allergiques, mais symptômes rares et bénins et aucun effet sur le développement du fœtus* » (Exit les thromboses à répétition, les nombreuses fausses couches, les morts in utero, les mort-nés, les malformations, l'empoisonnement du lait maternel passés sous silence et pourtant révélés dans les rapports grossesse de l'ANSM) [9](#) [10](#)

## ACTEURS ET VICTIMES DE LA PROPAGANDE

Quant aux artistes connus qui ont voulu faire la promotion du pseudovaccin, rendant obligatoire l'injection pour autoriser les fans à assister à leur concert, certains en paient le prix fort.

Justin Bieber [11](#) et Céline Dion [12](#), Bruce Willis qui proclamaient leur foi dans les pseudo vaccins Covid et dont les carrières ont dû être interrompues après leur vaccination, vont-ils suivre l'exemple de Ron De Santis et poursuivre Pfizer pour fausses déclarations concernant les vaccins à ARNm COVID-19 ?

L'avenir nous le dira.



1 Au Florida Governor's Mansion, sa résidence officielle.

2 <https://twitter.com/FLSurgeonGen/status/1600897324200464402>

3 Publicité illégale : quels recours pour obtenir réparation ?

Aujourd'hui la publicité est omniprésente dans notre vie quotidienne. L'objectif bien souvent est de faire acheter aux consommateurs des produits à n'importe quel prix. Les publicitaires sont parfois débordants d'imagination pour nous pousser à consommer.

Cependant tout n'est pas permis et la loi se charge de protéger les consommateurs, notamment en interdisant la publicité trompeuse et mensongère.

L'essentiel.

→ Ce que dit la loi : Elle interdit toute publicité qui repose sur des allégations, indications ou prestations fausses ou de nature à induire en erreur son public. Article L121-1 du code de la consommation. La publicité trompeuse et mensongère est donc une infraction sanctionnée pénalement. <https://www.litige.fr/articles/publicite-mensongere-et-trompeuse-recours-justice>

4 [200422 — Communiqué de presse — 2 plaintes visant la publicité « Tous vaccinés, tous protégés » — Reaction19](#)

5 <https://www.ledevoir.com/societe/sante/703317/les-vaccines-sont-mis-a-risque-par-les-non-vaccines-indique-une-etude>

6 <https://www.europe1.fr/sante/le-conseil-detat-deboute-un-octogenaire-vaccine-qui-demandait-a-etre-deconfine-4035600>

7 <https://www.leparisien.fr/societe/sante/covid-19-les-vaccins-protigent-contre-les-formes-graves-du-variant-delta-selon-une-etude-11-09-2021-JINBLZIVSRC5ZEDDJ2QH4DODQ.php>

8 <https://www.bbc.com/afrique/monde-56252178>

9 <https://en.calameo.com/read/004021827bf12bc1a63a7?authid=hQlDdPloPHHo> cf. telegram

10 [STOPPONS LES INJECTIONS A ARNm : ils s'excrètent, même dans le lait maternel — \(nicoledelepine.fr\)](#)

11 [Le destin post-injection de stars mondiales comme Céline Dion et Justin Bieber va-t-il ouvrir les yeux de leurs fans ? — Nouveau Monde \(nouveau-monde.ca\)](#)

12 Qui souffre du syndrome de l'homme raide, autrefois exceptionnel, mais déjà signalé après vaccin covid

<https://www.ehealthme.com/vs/pfizer-biontech-covid-vaccine/stiff-person-syndrome/>